

# COMpte-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/01/2019

Absents excusés : Geneviève HUGON, Simon LEDIG, Claude GROS, Frédéric DECHASTONAY  
Absents non excusés : Emmanuel JACQUOT, Audrey LEVEXIER.

## ⇒ POINT FINANCIER

Le maire présente le résultat prévisionnel d'exécution qui se situera à environ 149 000 €uros.  
 Au vu des nombreux investissements à réaliser (voir ci-dessous), le Maire présente au conseil municipal un avant-projet du budget 2019 et invite le conseil municipal à réfléchir sur les orientations proposées.

### INVESTISSEMENTS 2019

- > Acquisition et démolition maison Carretero ,
- > Renforcement réseaux d'électrification, d'éclairage public, d'infrastructure téléphonique en Presles,
- > Accessibilité bâtiments communaux
- > Programme forestier
- > Chemins piétonniers' rue Fontaine du Frêne et rue de la Prélette
- > Opération revitalisation centre bourg / 4 ans , : menées conjointement et en collaboration avec la CCPM : opération façades , acquisition bâtiments dans le centre ' parc garçon , square place souvenir français , place de la butte et chapelle castrale, aménagement carrefour RD109 / RD3 ( route de St Julien )

## ⇒ COMMERCE MULTISERVICES

Suite à la décision du conseil municipal de faire revivre ce lieu et à la publicité faite sur divers supports pour la recherche d'un repreneur, une quarantaine de candidatures ont été reçues en mairie.

Sur ces dernières, plusieurs entretiens ont eu lieu en mairie et à ce jour il reste trois candidatures très intéressantes.

Le conseil municipal prendra prochainement sa décision sur le candidat à retenir pour une ouverture du magasin le 1<sup>er</sup> avril 2019.

## ⇒ SIDEC

Suite au projet de renforcement des réseaux d'électrification, d'éclairage public et d'infrastructures téléphoniques sur le secteur « En Presles » présenté par le SIDEC, le conseil municipal donne son approbation et valide les conditions de participation financière s'élevant à 64 528,91 €.

## ⇒ COMMUNAUTE DE COMMUNES

Suite à la suppression de la compétence Eaux Pluviales Urbaines de la compétence optionnelle Assainissement par la loi n° 2018-702 du 3 Août 2018, le conseil communautaire, par délibération du 17/12/18 a approuvé la prise de compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » car celle-ci peut être considérée comme une compétence parallèle à celle de la voirie et à celle de l'assainissement.

Cette décision reçoit l'approbation du conseil municipal, et ce dernier prend acte que la modification des statuts de la Communauté de Communes sera entérinée par arrêté préfectoral.

## ⇒ QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

☛ Logements séniors : une nouvelle consultation a été effectuée par l'Office Public de l'Habitat pour le lot Maçonnerie qui était infructueux sur la consultation initiale. L'ouverture des plis est prévue le 8 février et le démarrage des travaux entre juillet et septembre.

☛ Forum de l'emploi le 26 mars 2019 à la salle des fêtes de Saint-Julien

☛ 10 ans de la Communauté de Communes le 1<sup>er</sup> février 2019 salle des fêtes de Saint-Julien à partir de 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22 heures.